

Extrait du PV du Conseil Municipal du 5 juin 2009

1-CESSION DU CHEMIN RURAL DIT « DES PÂTURES »

Suite à l'enquête publique, le Conseil Municipal décide de désaffecter le chemin rural, d'autoriser le transfert de ce chemin sur la parcelle appartenant au CHR de Lille, qui deviendrait propriété de la commune et chemin piétonnier, de donner mandat à M. le Maire pour signer tous les actes liés à ce transfert et de signer une convention d'aménagement et d'utilisation avec la CCPP dans le cadre de sa compétence « tourisme ».

2-AMÉNAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE 403 : ROUTE DE COBRIEUX

Suite à l'enquête publique concernant le projet d'élargissement de la chaussée et de ses accotements, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal approuve le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès verbal pour l'aménagement.

3 – ÉCOLE : PROJET NUMÉRIQUE

Un plan de développement du numérique dans les écoles rurales prévoit l'équipement de 5000 écoles situées dans les communes de moins de 2000 habitants. Le conseil municipal valide la participation de la commune à ce projet, s'engage à inscrire cette opération au budget et décide de financer un complément de postes nécessaires pour faciliter sa mise en œuvre pour l'enseignant et pour l'enfant.

4 – AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET TROTTOIRS RUES CLEMENCEAU ET FOCH

Une proposition financière a été remise par l'agence PAYSAGES pour l'aménagement de la rue Clémenceau (depuis le carrefour de Quennaumont jusqu'au carrefour de la rue Aristide Briand) et des trottoirs de la rue Foch (depuis le carrefour de la rue Aristide Briand jusqu'au carrefour du chemin du Pas Meunière). Le conseil municipal accepte la proposition de l'agence PAYSAGES et autorise M. le Maire à signer une convention avec PAYSAGES pour un montant de 10.697,83 € TTC pour la tranche ferme et un montant de 8.326,55 € TTC pour la tranche conditionnelle.

5 – PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ DE LA RD 955

M. le Maire présente les plans des travaux prévus et commente ceux-ci.

- le virage au niveau de la ferme Ste Barbe sera aménagé pour guider les véhicules et réduire la vitesse.
- un trottoir sera aménagé de la ferme Ste Barbe jusqu'à l'intersection avec la rue Clémenceau (côté gauche en remontant la RD 955 vers Bourghelles).
- un trottoir sera également aménagé avant la ruelle Gallieni ainsi que quelques places de stationnement.
- une piste cyclable sera créée du côté droit de la rue Maurice Molhant jusqu'à la route de Cobrieux ainsi qu'un cheminement piétonnier. Des places de stationnement seront aménagées face aux habitations en laissant la place à un trottoir.
- des places de stationnement sont également prévues au niveau de la boulangerie du même côté que celle-ci.
- des travaux de mise en sécurité sont également prévus depuis la rue Albert 1^{er} jusqu'à la montée de Bachy ; ces travaux viendront renforcer les aménagements existants.
- une piste cyclable sera créée des deux côtés de cet axe.

6 – DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'UN SNACK

M. le Maire présente le projet d'un bourghellois qui souhaite installer un snack sur la commune et plus précisément à la montée de Bachy. Le conseil municipal trouve le projet intéressant mais pense que l'emplacement proposé n'est pas pertinent.

7 – PARTICIPATION POUR NON RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

M. le Maire explique qu'une participation peut être demandée pour la non réalisation d'aires de stationnement. Cette dernière résulte de l'impossibilité technique, pour les pétitionnaires, de réaliser un nombre de places de stationnement en conformité avec les prescriptions des documents d'urbanisme. Le conseil municipal décide de porter à 14.782,28 € par emplacement manquant le montant dû par un pétitionnaire qui ne satisferait pas à l'obligation de créer des places de stationnement en conformité avec les prescriptions des documents d'urbanisme.

8 – CRÉATION D'UNE MEZZANINE

Une mezzanine a été créée à l'atelier et les dépenses de fournitures ont été entièrement intégrées aux dépenses de fonctionnement. Ces travaux ont pour effet d'augmenter la valeur de l'actif et revêt un caractère d'immobilisation. Le Conseil Municipal décide d'imputer ces dépenses en investissement pour son montant total de 1478,88 € TTC.

9 – JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Il y a lieu de revoir la mise en œuvre de la journée de solidarité pour l'ensemble du personnel. Le Conseil Municipal décide de faire travailler le personnel communal une heure de plus chaque mois pendant 7 mois. Pour les agents à temps partiel ou non complet, la limite de sept heures est réduite proportionnellement à la durée d'emploi.

10 – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET CHOIX DU CABINET CHARGE DU CONTRÔLE

M. le Maire explique que l'entreprise OCTA qui avait déjà travaillé sur le projet du groupe scolaire a préparé le permis de construire et il est nécessaire de joindre au permis l'avis d'un bureau de contrôle de sécurité. Le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise la mieux disante à savoir APAVE pour les contrôles de sécurité et pour le contrôle des travaux pour un montant total de 3658 € HT. Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise OCTA pour un montant de 18.200 € HT pour la prestation d'architecte.

11 – ANNEXE DE LA SALLE COMMUNALE

Un local de rangement à la salle communale devant être créé, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise la mieux disante pour les travaux d'extension de la salle communale soit un montant de 34.699 € TTC.

12 – DÉPART EN RETRAITE DE Mme FONTAINE

Le Conseil Municipal décide d'offrir un cadeau d'un montant maximum de 150 € à Mme Françoise FONTAINE pour son départ en retraite.

13 – CALCULATRICES

Le conseil municipal décide de donner une calculatrice à tous les enfants de Bourghelles qui entrent en 6^{ème} et à ceux qui fréquentent une autre école et qui en font la demande.